

PRONONCIATION GALLICANE DU LATIN

La prononciation du latin gallican suit des règles somme toute assez simples : on prononce les mots, en général, comme on les prononcerait s'il s'agissait de mots français. Mais le français connaît de nombreuses exceptions, c'est bien connu.

* le 'u' est palatalisé (u français et non « ou » italien), ce qui donne pour 'Dominus', « dominusse » et non « dominousse ».

Exception notable et courante, le son 'um' en fin de mot se prononce « ome » comme dans 'Dominum'. Les deux sons du 'u' se retrouvent dans les mot 'manuum tuarum' (« manuome tuarome »).

Le 'u' de 'qui' ou de 'quomodo' se prononce légèrement.

* les voyelles nasales sont respectées et non diphtonguées. Ainsi 'Tunc dicent inter gentes' se prononce « tingue dissinte intèr jantèss ».

On peut remarquer la dualité de prononciation du son 'en', tantôt « in » (toujours le cas en fin de verbes), tantôt « an ».

De même le son 'un' connaît quelques variations : il se prononce tantôt « in », comme dans 'Tunc' tantôt « on » comme dans 'euntes', 'abundans', 'confundantur' ou 'sunt'. En effet, certains mots en 'un' en latin ont donné le son 'on' en français, ce qui explique cette dualité ('abundans' a donné 'abondance', 'sunt' est l'exacte traduction de 'sont', etc...)

Le 'on' se nasalise comme dans 'Sion' sauf dans le mot 'non' qui se prononce comme en italien.

Le son 'in' se nasalise comme dans 'principali' sauf dans le mot 'in' qui se prononce comme en italien.

En fin de mot, le 'n' n'est pas nasalisé, mais prononcé, comme dans 'nomen'.

* La consonne 'j' se prononce comme en français. 'ejus' ou 'judicare' ne doivent pas devenir « éyouss » ou « youdicare » comme en italien.

* Les consonnes 'c' et 'g' suivent les mêmes règles qu'en français, ce qui donne pour 'pacem' la prononciation « passèm », mais « k » dans 'benedicam'.

'Ecce' se prononce comme dans le verbe accéder, le son « kch » utilisé en italien n'est pas correct. 'Diligite' se prononce avec le son « j » mais 'gaudio' avec un 'g' dur.

Cette prononciation, qui a cours dès le 16^e siècle et peut-être avant, sera la prononciation officielle de l'université jusqu'en 1965.

Nous pouvons ainsi citer Sébastien de Brossard lui-même et son « Dictionnaire de la Musique », le premier dictionnaire français sur le sujet (1). Dans cet ouvrage, Brossard décrit en détail comment émettre chaque son du latin (et du français pour les chants profanes), en donnant des exemples à l'aide de mots « français ». Il est précis au point d'indiquer, comme les phoniâtres d'aujourd'hui, l'amplitude de l'ouverture des lèvres, la position de la langue, etc... pour chaque lettre.

Cette prononciation à la française a perduré jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Des enregistrements sur rouleau de cire ou 78 tours l'attestent.

(1) Sébastien de BROSSARD, Traité de la manière de bien prononcer, surtout en chantant, les Termes Italiens, Latins & François, in Dictionnaire de musique, pp. 331-350, Paris, 1703. Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1708, Minkoff, Genève, 1992.